

Rapport de la concertation continue

Tramway T10

Dates de la concertation continue sous
l'égide d'un garant :
Du 02 février au 15 décembre 2022

Garant désigné par la CNDP :
Jean-Luc CAMPAGNE

Date de remise du rapport, le 14 décembre 2022



SOMMAIRE

Fiche d'identité du projet	3
Les chiffres clef de la concertation	6
Rappel des enseignements et recommandations de la concertation préalable	7
Les apports de la concertation préalable	7
Les recommandations des garants à l'issue de la concertation préalable	7
Suites données par le maître d'ouvrage au débat public ou à la concertation préalable	9
La poursuite construction du projet dans un cadre partenarial	9
La prise en compte par le Maître d'ouvrage des recommandations des garants de la concertation préalable.....	9
Le déroulement de la concertation continue	10
Mission du garant	12
Cadrage de la lettre de mission du garant du 07 février 2022.....	12
L'implication dans le processus de concertation continue	12
Organisation et modalités de la concertation	13
Le dispositif d'information et de participation du public	13
Le dispositif d'information et de communication	18
Résultats de la concertation continue	19
Besoins et préoccupations exprimés	19
Des questionnements sur certains arbitrages.....	20
Les suites données par le maître d'ouvrage	21
Avis du garant sur le déroulé de la concertation, et le cas échéant, recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information	23
Un contexte favorable au dialogue	23
Un dispositif de concertation adapté	23
En résumé : regard sur les réponses aux demandes de précisions et recommandation des garants suite à la concertation préalable	24
Recommandation pour la suite	24
LISTE DES ANNEXES	25

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

La nouvelle ligne de tramway T10 vise à relier en 2026 le pôle d'échanges multimodal de la Gare de Vénissieux au secteur Gerland (Lyon 7e) via le quartier des Marronniers à Vénissieux, le centre-ville de Saint-Fons et ses quartiers NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) Arsenal et Carnot-Parmentier, ainsi que des zones industrielles et d'activités, le secteur République à Vénissieux, Sampaix au nord de la Vallée de la Chimie à Saint-Fons, puis le Biodistrict de Gerland et notamment le secteur Techsud.

La concertation préalable, organisée entre le 23 août et le 23 octobre 2021, a permis de recueillir de nombreuses contributions au sujet de la future ligne de tramway T10. Cette première phase de concertation, à l'issue de laquelle l'opportunité du projet a été confirmée, est aujourd'hui terminée.

Sur la base des contributions et des études techniques, SYTRAL Mobilités a pris des premières décisions sur le projet : le tramway passera par la rue Emile Zola et l'avenue Jean Jaurès à Vénissieux, l'une des variantes locales de tracé sur le secteur de Vénissieux présentée à la concertation préalable ; 14 stations seront implantées le long du tracé.

La concertation continue s'est ouverte début janvier et se poursuit jusqu'au début de l'enquête publique début 2023. Cette phase de dialogue vise à préciser le projet et notamment l'insertion du tramway, l'aménagement de l'espace public, la végétalisation..., mais aussi d'expliquer la méthodologie de travail des sujets liés au plan de circulation et à la réorganisation du réseau de bus.

Maitre d'ouvrage :

SYTRAL Mobilités

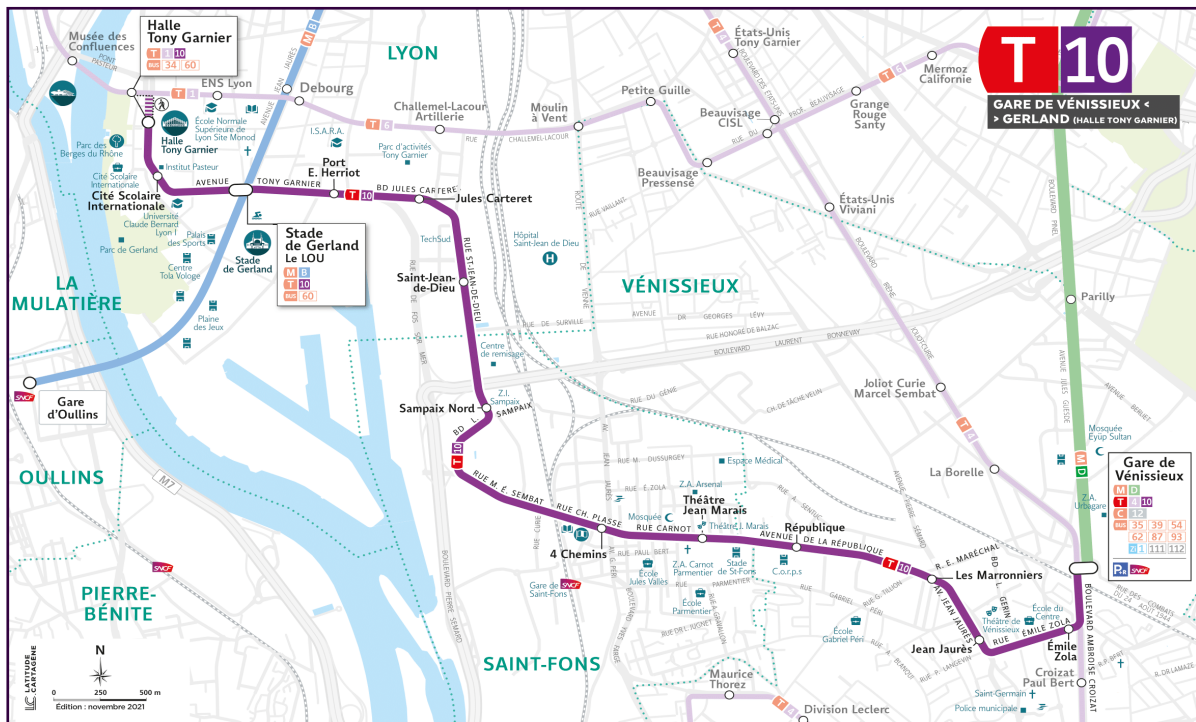
Contexte du projet :

Ce projet, porté par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL Mobilités), est le fruit d'une réflexion initiée au milieu des années 1990 lors du premier Plan de Déplacements Urbains ; celle-ci mettait en évidence le **besoin d'apporter des réponses en matière de mobilité pour le sud-est lyonnais**. Par la suite ce besoin a été confirmé et précisé dans divers documents de planification : Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacements Urbains révisé. Ces orientations et les études menées par le SYTRAL ont conduit à retenir l'hypothèse d'une ligne de tramway.

Le projet de tramway T10 s'inscrit dans **des dynamiques partenariale, politique et locale spécifiques**, trois points clef important pour comprendre certains partis pris pour la conception du dispositif de concertation préalable :

- Tout d'abord, il faut souligner qu'il s'agit d'un **projet attendu** de longue date sur le territoire, résultat d'une réflexion s'inscrivant dans la durée. Celle-ci a mobilisé le SYTRAL maître d'ouvrage, et les acteurs du territoire (en particulier les communes concernées et la Métropole de Lyon) dans une relation partenariale au long cours.
- Pour autant, le projet est clairement inscrit dans un calendrier politique lié au **plan de mandat du SYTRAL « Destination 2026 »**, et intégré dans le cadre d'un projet plus global sur les mobilités à l'échelle de la Métropole lyonnaise. Cela explique donc, du côté du maitre d'ouvrage, une volonté forte d'avancer « vite » vers la réalisation.
- Or, le projet concerne un **territoire pluriel** avec des zones d'habitat denses, des quartiers en politique de la ville et des zones de fortes implantation d'entreprises, ainsi qu'un cloisonnement lié aux infrastructures ferroviaires et du périphérique. La population peut y être éloignée des enjeux de la participation, alors que la prise en compte de ses besoins est cruciale dans un tel projet, et les entreprises et leurs salariés ont des enjeux qui leur sont propres d'accessibilité et de fonctionnement.

Localisation du projet :



Objectifs du projet selon le MO :

Tel qu'il est présenté par le SYTRAL, le projet vise à répondre à 4 grands objectifs ou enjeux :

- **Accompagner la mutation urbaine :**
 - participer au désenclavement de Saint-Fons et en particulier des quartiers Arsenal et Carnot-Parmentier, actuellement en renouvellement urbain, en offrant une desserte rapide vers Lyon et Vénissieux,
 - accompagner l'aménagement de la gare de Vénissieux, le pôle R&D de la vallée de la Chimie, ou la ZAC TechSud, et plus globalement le Biodistrict de Lyon-Gerland ;
- **Proposer une alternative à la voiture individuelle :**
 - renforcer l'offre de transports en commun, en permettant des correspondances avec des lignes structurantes de transport urbain (métros B et D, tramways T1 et T4) et des gares SNCF (Vénissieux et Saint-Fons),
 - Favoriser le report modal et les modes doux, renforcer les infrastructures dédiés à des modes piétonniers et cyclables continus et sécurisés.
- **Relier lieux de vie et emploi :** Connecter des zones d'habitation aux bassins d'emploi situés à proximité (Vallée de la Chimie, TechSud, Port Edouard Hériot,...) ou à des secteurs comptant de nombreux établissements d'enseignement et de formation (Gerland), ainsi que de grands équipements (Stade de Gerland, Palais des Sports de Gerland, Halle Tony Garnier).
- **Renforcer l'attractivité des territoires :** Modifier le paysage des villes et quartiers traversés grâce à la requalification d'espaces publics, végétalisés et apaisés, améliorer le cadre de vie des habitants, changer le regard porté sur la ville, favoriser la mixité sociale.

Au-delà de ces objectifs à visée locale, le projet répond à des enjeux plus large de mobilité sur l'agglomération lyonnaise, dans le cadre du **plan de mandat voté en décembre 2020 par le SYTRAL « Destinations 2026 »** pour le développement du réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise. Celui-ci s'articule autour de trois grands objectifs :

- **Répondre à l'urgence climatique** et lutter contre la pollution de l'air en développant les transports en commun, proposer une alternative efficace à la voiture individuelle et participer ainsi pleinement à la transition énergétique.

- **Participer à la cohésion des territoires** et donc réduire les inégalités sociales et territoriales, en s’inscrivant dans les projets du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur les communes de Saint-Fons, Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.
- **Soutenir la relance économique locale** en doublant les investissements du SYTRAL par rapport au mandat précédent et en favorisant l’insertion et le retour à l’emploi sur notre territoire.

Caractéristiques principales :

Le projet de ligne T10 représente **8 km environ**, de la gare de Vénissieux à la Halle Tony Garnier (Lyon 7ème), avec un temps de parcours estimé de 24 minutes environ, avec **14 à 16 stations desservies**. Il prévoit la reconfiguration de la station « gare de Vénissieux » où arrive déjà la ligne T4 ainsi que le franchissement d’ouvrages ferroviaires par l’aménagement du Pont Sembat et du périphérique.

Le projet de tracé permet par ailleurs la connexion avec des lignes structurantes du réseau de transports en commun de la Métropole lyonnaise : le tramway T4 à Vénissieux, le métro B au stade de Gerland et la ligne de tramway T1 à la Halle Tony Garnier.

La fréquence envisagée dans les premiers temps d’exploitation de la ligne serait de **1 tramway toutes les 10 minutes en heure de pointe** ; cette fréquence pourrait être revue à la hausse si la ligne s’avère plus fréquentée que les données prévisionnelles. Le projet a été configuré en considérant la présence de 50200 personnes (habitants, employés et scolaires à pied du tracé de référence et plus de 100900 à 10 minutes ; la fréquentation a été estimée à plus de **22000 voyageurs par jour à l’horizon 2030**.

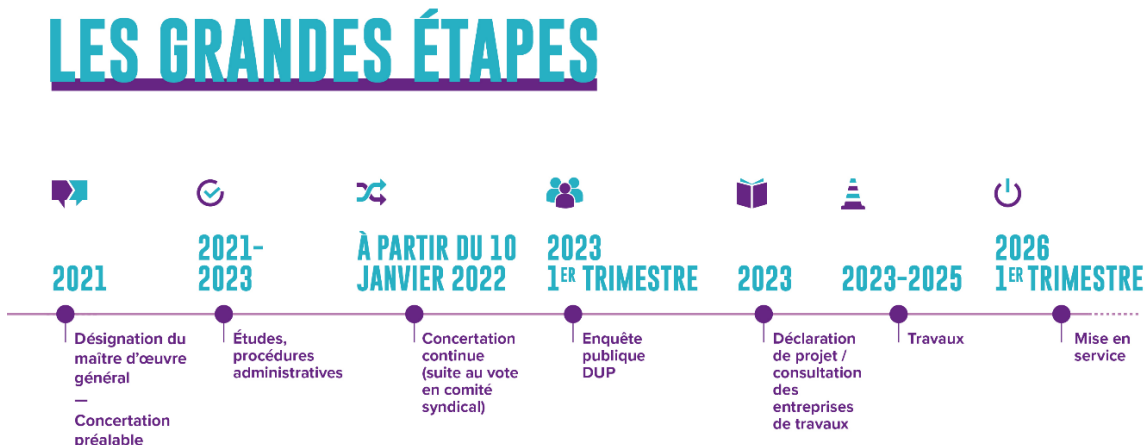
Coût :

Initialement de 230 M d’€, le coût du projet a été réactualisé par le Maître d’ouvrage en milieu d’année 2022 à hauteur de 295 M d’€.

Calendrier :

Après une première phase de concertation préalable, la concertation continue s’est déroulée depuis le 10 janvier 2022. Le projet sera soumis à enquête publique début 2023. Devrait s’en suivre une phase de travaux entre 2023 et 2025, la mise en service du T10 étant attendue pour 2026.

Les grandes étapes prévisionnelles sont indiquées dans le schéma suivant :



LES CHIFFRES CLEF DE LA CONCERTATION

- **Quelques dates clés :**

- 10/12/2021 : décision du SYTRAL de poursuivre le projet
- 02/02/2022 : décision désignant le garant de la concertation continue
- du 02/02/2022 au 15/12/2022 : déroulement de la concertation continue sous l'égide du garant
- 15/12/2022 : publication du rapport du garant de la concertation continue
- Janvier 2023 : début de l'enquête publique

- **Périmètre de la concertation**

- 3 communes Vénissieux, Saint-Fons, Lyon7

- **24000 flyers diffusés**

- Fin février 2022 : création d'un flyer imprimé en 15 000 ex et diffusé sur Saint-Fons, Vénissieux et Lyon7
- Septembre 2022 : Création d'un flyer imprimé en 9000 ex et diffusé sur Saint-Fons et Vénissieux (diffusion également via les 2 mairies et sur les stands)

- **225 Affiches mis à disposition**

- Affiches A3 diffusées en mairie, auprès des commerçants et équipements publics

- **32 Evènements publics, dont**

- 1 réunion d'ouverture et de restitution de la concertation préalable
- 2 balades urbaines
- 4 ateliers thématiques,
- 4 forums ouverts
- 2 réunions publiques en format tables rondes

- **1358 participants :**

- 936 riverains rencontrés dans le cadre du dispositif de concertation continue, dont certains plusieurs fois (par exemple les commerçants).
- Participation à 121 sollicitations de temps d'échanges (individuels ou collectifs), soit 422 personnes (certaines ayant aussi assisté à des événements de concertation).

- **5121 Connexion au site internet : t10-sytral.fr**

- 5121 visites sur la plateforme Web entre le 1er janvier 2022 et le 8 décembre 2022

- **Un garant neutre et indépendant nommé par la CNDP**

RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE

Les apports de la concertation préalable

Le bilan des garants suite à la concertation préalable faisait ressortir les aspects suivants :

- **De nombreuses contributions, individuelles, collectives ou liées aux échanges** lors des rencontres ont été recueillies au cours de cette concertation préalable ; la richesse des arguments, la finesse de la lecture des besoins et des craintes, constituant une base sur laquelle les garants recommandaient de structurer le dispositif de concertation continue.
- **En particulier, le besoin de cheminer sur les arbitrages effectués et certaines alternatives au tracé ou à la desserte envisagée**, se faisaient encore ressentir de leur point de vue, invitant à poursuivre la démarche d'écoute et de compréhension des arguments exprimés dans un processus itératif d'enrichissement et d'adaptation du projet.
- **Une vision plus large du projet dans son insertion métropolitaine, et en lien avec une diversité de dynamiques et de projets d'aménagement** était également recommandée, le besoin étant à ce niveau de renforcer les synergies entre différents projets, pour favoriser la cohérence de l'aménagement et du développement des territoires.

Les recommandations des garants à l'issue de la concertation préalable

Dans l'hypothèse de la poursuite du projet, les garants notaient que des précisions étaient à apporter sur quelques points de préoccupation clefs (son impact sur la circulation et les stationnement notamment, son impact sur la desserte bus existante,...) et qu'il convenait de poursuivre et d'enrichir la réflexion dans un cadre de dialogue sur les caractéristiques et l'insertion du projet.

Les recommandations alors formulées sont reprise dans le tableau ci-dessous :

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations Projet de nouvelle ligne de tramway T9

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. *Préciser rapidement les impacts réels du projet sur les plans de circulation et de stationnement dans les différents secteurs concernés pour répondre aux demandes formulées tout au long de la concertation*
2. *Répondre dès que possible aux craintes formulées sur le devenir du schéma de transport en commun*
3. *Apporter des précisions sur les impacts du projet en matière d'emprise et sur les modalités d'acquisition, et les compensations éventuelles*
4. *Apporter des informations pour illustrer l'aménagement des rues qui accueilleront le tramway*
5. *Donner et expliciter les critères qui seront choisis par le maître d'ouvrage pour arbitrer sur les deux variantes proposées dans le secteur de Vénissieux*
6. *Si le projet se poursuit... apporter des réponses précises et contextualisées pour la phase travaux, en amont, pendant*

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. *Une présentation des choix et des arbitrages finaux par les décideurs du SYTRAL devant les habitants et acteurs locaux.*

 2. *Poursuivre la réflexion sur la pertinence du tracé et de la desserte sur certains secteurs, affiner les caractéristiques / l'insertion du projet de tramway T10 et proposer au besoin de nouvelles alternatives à partir d'éclairages croisés*

 3. *Prolonger le dispositif / présence d'un.e chargé.e de relations riverains, pour anticiper/préparer la phase travaux et accompagner la prise en compte des besoins dans la mise en œuvre du projet*

 4. *Affirmer le Tram comme une infrastructure structurante à une échelle territoriale métropolitaine et plus largement*

 5. *Le tramway T9 ou T10 : comment concilier infrastructure nouvelle, innovation, ville de transitions, en s'appuyant sur les ressources/biens communs du territoire ?*

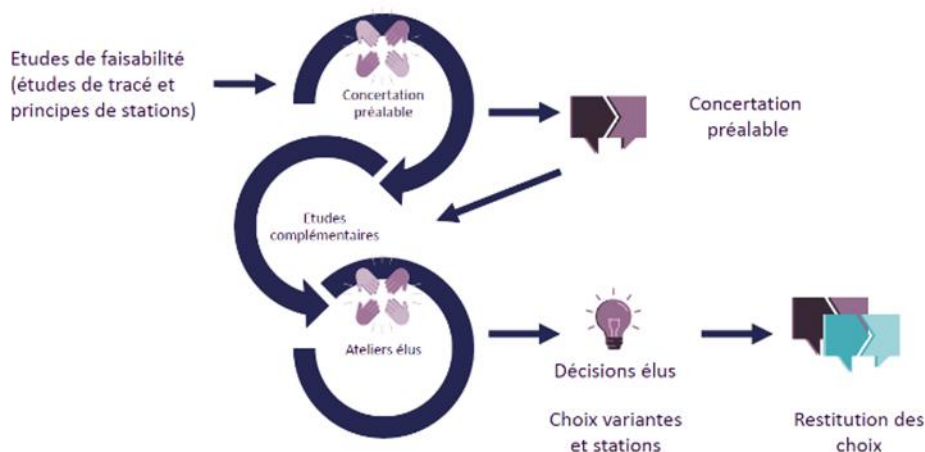
 6. *Dispositif de concertation : continuer la professionnalisation en cours au sein du SYTRAL.*
-

SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE AU DEBAT PUBLIC OU A LA CONCERTATION PREALABLE

La poursuite construction du projet dans un cadre partenarial

Le Maître d'ouvrage a poursuivi la logique de partenariat qui avait prévalu dans les réflexions amonts et préalables à la décision sur le projet. Les partenaires (Métropole de Lyon et communes de Vénissieux, Saint-Fons et Lyon) ont ainsi été associés aux études techniques et des arbitrages sur le projet sont réalisés par le Comité de Pilotage composé d'élus de SYTRAL Mobilités, de la Métropole et des villes concernées.

Le processus réalisé pour aboutir au choix du tracé et des stations :



La prise en compte par le Maître d'ouvrage des recommandations des garants de la concertation préalable

Le 10 décembre 2021, le Maître d'ouvrage a explicité les réponses qu'il comptait apporter pour la suite de la concertation aux demandes de précision des garant.e.s de la concertation préalable :

- Organisation de trois réunions publiques communales (Vénissieux, St Fons et Lyon 7) en début de concertation continue afin de synthétiser la concertation préalable (en réponse à une demande formulée par les garants) et de donner de l'information sur la méthodologie de travail, la temporalité et les modalités d'association du public sur ces sujets.
- Association du public à une échelle locale par des réunions collectives de proximité et des accompagnements individuels (impact foncier, commerçants, etc.).
- Poursuite du dispositif de communication in situ mis en place dans le cadre de la concertation préalable, avec la mise en œuvre de dispositifs d'occupation de l'espace public à travailler avec les communes pour permettre un accès à l'information libre, permanent et complémentaire des événements.
- Organisation d'événements de type balades urbaines et/ou ateliers pour expliciter l'aménagement des rues qui accueilleront le tramway, a minima sur les secteurs de Vénissieux centre et Saint-Fons centre.
- Explicitation des motifs du choix de variante de tracé à Vénissieux lors des trois réunions communales en début de concertation continue.
- Précision et pérennisation du dispositif de chargés de relations riverains mis en place par le maître d'ouvrage lors des trois réunions communales en début de concertation continue.
- Explicitation durant les travaux les processus chantier et les dispositions conservatoires envisagées en lien avec les riverains, commerçants et entreprises concernés ; organisation sur les secteurs à enjeux de séances de travail avec les acteurs locaux afin de préparer au mieux les travaux et les modalités d'information pendant les travaux.

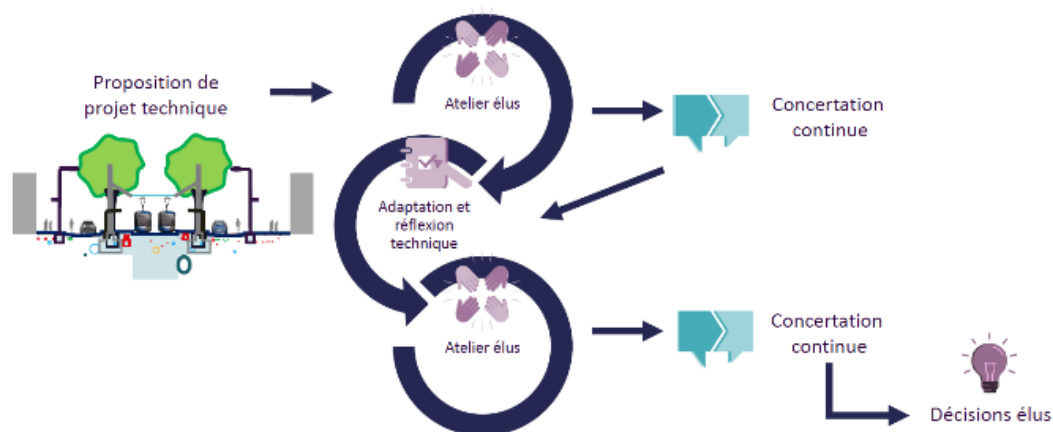
Les réponses qu'il a apporté aux recommandations des garants sur les modalités d'association du public étaient les suivantes :

- Organisation d'ateliers ou balades urbaines par secteurs et par type de public (riverains, commerçants, entreprises, acteurs de l'accessibilité) pour affiner les caractéristiques du projet, présenter les innovations envisagées autour du projet et ses apports à une ville durable et inclusive, l'enrichir et le concevoir en complémentarité avec les projets des partenaires, dans une logique globale de cohérence urbaine (PLU-H notamment) et de mobilité à une échelle plus large (actuel Plan des déplacements urbains et futur Plan de mobilité).
- Lors de la poursuite des études :
 - partage avec les partenaires (Métropole de Lyon, communes, etc.) des questionnements et suggestions exprimés lors de la concertation préalable sur les sujets d'intermodalité et d'interconnexion, afin qu'ils puissent intégrer, le cas échéant, ces éléments dans le cadre d'actions relevant de leur champ de compétences.
 - une attention aux interfaces de son projet avec les politiques publiques d'aménagement et de mobilité portées par les partenaires.
- Pérennisation du dispositif de chargés de relations riverains, maintenu jusqu'à la livraison du tramway et explicitation de son rôle lors des réunions publiques communales de début de concertation continue
- Déploiement d'un dispositif d'information / concertation / accompagnement sur toute la durée du projet jusqu'à la fin de la phase travaux en reprenant les dispositifs ayant démontré leur efficacité et dans une logique d'amélioration et d'adaptation des modalités.
- Précision du dispositif de concertation continue au fur et à mesure du déroulement de celle-ci et pour commencer lors des réunions publiques communales.

Ses engagements, ainsi que leur traduction concrète tout au long de la concertation sont détaillés dans tableau en annexe. Il faut préciser qu'au-delà du dispositif de concertation continue mis en œuvre par le SYTRAL et ces AMO, des liens ont été fait avec d'autres porteurs de projets ou d'initiatives (contribution à la réflexion sur le projet d'écoquartier de la ZAC Carnot Parmentier, ou sur la mobilité dans la Vallée de la Chimie, participation aux assemblées générales de parcs d'activités industrielles et artisanales et à l'instance métropolitaine de concertation des taxis...).

Le déroulement de la concertation continue

Le processus de la concertation continue :



La concertation continue a débuté le 10 janvier 2022.

Elle s'est déroulée de la manière suivante :

- Une concertation avec les services et élus des collectivités concernées et partenaires du projet.
- Une concertation ouverte à tous ceux qui le souhaitent pour poursuivre les échanges sur les thématiques liées au projet. Ces temps d'échanges ont été accompagnés d'une information continue et d'un dispositif en ligne, grâce à la plateforme du projet.
- Une concertation ciblée, à destination des riverains et commerçants concernés. Des temps de rencontres de proximité en collectif ou deux à deux leurs ont été dédiés en accompagnement du dispositif de « relations riverains », une chargée de relations riverains restant mobilisée jusqu'à la mise en service du T10. Ce

dispositif a contribué à la bonne information sur l'avancée des projets et des travaux auprès des riverains et des usagers du réseau.

Les thématiques prioritairement abordées dans ces premiers mois de concertation continue étaient les suivantes :

- L'insertion fine du tramway dans l'espace public ;
- L'aménagement aux abords des stations ;
- L'aménagement des espaces publics et des espaces végétalisés ;
- L'intermodalité ;
- Les impacts fonciers et restitutions riveraines.

A travers la concertation continue, il s'agissait donc de poursuivre une logique d'écoute et de compréhension des besoins pour aboutir à un projet consolidé et adapté au territoire.

MISSION DU GARANT

Cadrage de la lettre de mission du garant du 07 février 2022

La concertation continue sur le projet de Tramway T10 a été décidée en application de l'article L.121-14 du Code de l'environnement, suite à la concertation préalable qui s'est tenue du 23 août 2021 au 23 octobre 2021.

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre les phases dites « amont » et « aval ». Autrement dit, entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique, les publics doivent pouvoir suivre facilement les étapes d'avancement du projet, y être pleinement associés, tout particulièrement à l'approche de décisions clés devant être prises par le maître d'ouvrage, et surtout en être informés régulièrement.

Dans ce cadre, le rôle et la mission du garant sont de prescrire, conseiller, servir de recours, rendre compte. Trois éléments clés sont mobilisés dans le cadre de cette mission :

- les recommandations faites dans le bilan des garant.e.s de la concertation préalable,
- les engagements pris par les responsables de projet relatifs aux mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements de la concertation préalable (L.121-13, L.121-16, R.121-9, R.121-24 CE),
- l'avis de la CNDP du 02 février 2022 sur la qualité de la réponse du responsable de projet N° 2022 / 18 / TRAM T10 LYON / 5.

Dans le cadre de l'article L.121-14 du Code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul responsable de projet. La CNDP ne peut légalement les valider ; néanmoins, le garant, en tant que prescripteur de ces modalités est étroitement associé à leur définition et suivi (moyens déployés).

Dans sa lettre de mission au garant, la CNDP souligne l'enjeu de la concertation continue sur le T10 en ces termes : il s'agit d'adapter les formes d'information et de participation à la durée d'élaboration du projet jusqu'à l'enquête publique.

3 sujets plus spécifiques sont ciblés dans l'avis de la CNDP : insertion du tramway dans le secteur Sampaix - TechSud, lien à la gare de Saint-Fons, insertion urbaine du Tramway, en particulier dans les secteurs Jaurès-Emile Zola, Carnot-Parmentier.

L'implication dans le processus de concertation continue

Dans le cadre de notre mission, en tant que garant, nous avons donc été en lien étroit avec le maître d'ouvrage avec comme focale d'analyse et de préconisation l'information et la participation du public. Pour répondre à ce besoin d'interaction, des points réguliers étaient organisés avec le maître d'ouvrage, points auxquels participaient la responsable concertation, la chargée de relation riverain et selon les sujets abordés les responsables techniques du projet.

Ces temps de rencontre ont eu lieu à intervalles réguliers : le 3 mars 2022, le 24 mars 2022 ; le 14 avril 2022 ; le 9 juin 2022 ; le 30 juin 2022 ; le 13 juillet 2022 ; le 12 octobre 2022 ; le 10 novembre 2022.

Le garant a par ailleurs, participé à divers événements de la concertation pour bien en appréhender le déroulement et pour recueillir les ressentis du public concernant le déroulement du processus :

- réunion publique de restitution de la concertation préalable ;
- réunions publiques au format tables rondes à Saint-Fons et Vénissieux ;
- ateliers thématiques (intermodalités, végétalisation, square Laurent Gérin) ;
- forum ouvert de Vénissieux ;
- réunion publique partenariale dans le secteur de la ZAC Carnot Parmentier ;
- visite de terrain sur l'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap ;
- réunion avec le CIL de Gerland.

Rg : Avec l'accord du porteur de projet, afin de garantir la présence de la CNDP et pour nous permettre une meilleure implication dans le déroulement de la concertation, une autre garante (Valérie Dejour) ayant suivi la concertation préalable, a participé à certains des événements organisés en remplacement du garant désigné pour la concertation continue (Jean-Luc Campagne).

De même, certaines contributions réceptionnées par le garant ont été transmises au besoin au maître d'ouvrage lorsqu'elles portaient sur des aspects techniques du projet.

ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION

Le dispositif de concertation continue était structuré de la façon suivante :

- Les ateliers élus pour approfondir certains sujets techniques, notamment le plan de circulation et de stationnement, et pour préparer les arbitrages soumis au Comité de Pilotage.
- Les rencontres ouvertes à tous :
 - des réunions publiques pour rendre compte des décisions prises concernant l’insertion du projet et ses incidences plus larges (plan de circulation / stationnement), pour ouvrir les échanges sur les besoins, en particulier l’avancement du projet et la phase chantier, et pour donner à voir les prochaines étapes du processus d’élaboration du projet et de la concertation (les sujets en discussion).
 - des ateliers pour approfondir collectivement des thématiques particulières (végétalisation, intermodalité...), recueillir les besoins et les propositions du public.
 - des balades urbaines et les sorties terrain également pour approfondir collectivement des thématiques particulières, recueillir les besoins et les propositions du public dans une approche concrète.
 - des forums ouverts pour informer le public, recueillir ses questionnements et observations.
- Les rencontres ciblées pour répondre aux questionnements et inquiétudes sur l’insertion du tramway et les choix futurs.
- Les rencontres individualisées pour répondre aux questionnements et inquiétudes sur l’insertion du tramway et les choix futurs au fur et à mesure de l’avancée du projet.
- La communication dédiée pour informer sur le projet et inviter aux événements.

Le dispositif d’information et de participation du public

Le dispositif de concertation a donc combiné une diversité de modalités. Les comptes-rendus des différentes rencontres sont disponibles sur le site de la concertation : t10-sytral.fr

Les ateliers élus

Tout au long de la concertation continue, en amont des Comités de Pilotage et en parallèle de la démarche avec le grand public, SYTRAL Mobilités a associé les élus de la Métropole et des 3 communes directement concernées par le projet (Vénissieux, Saint-Fons et Lyon 7) aux réflexions et a alimenté ainsi les études et propositions d’aménagement réalisées par les équipes de maîtrise d’œuvre. Des ateliers avec les élus ont été organisés sur quatre thématiques :

- le plan de circulation du secteur Vénissieux / Saint-Fons en février et mai 2022 ;
- l’insertion sur la rue Charles Plasse à Saint-Fons en mai 2022 ;
- le projet de végétalisation à Lyon 7e en septembre 2022, à Saint-Fons, sur l’ensemble du linéaire T10 et à Vénissieux en novembre 2022 ;
- les revêtements dans le secteur Saint-Fons en septembre 2022.

Le choix du maître d’ouvrage concernant la thématique de la circulation était de mener avant tout une réflexion technique au niveau des élus, la justification de cette façon de procéder étant liée au caractère technique du sujet. L’articulation avec le public s’est faite à travers l’information sur ce processus décisionnel et l’écoute de ses besoins (notamment la desserte des quartiers riverains). Sur les autres sujets abordés en ateliers élus, nous retenons qu’ils ont été définis en fonction des remontées de la concertation, des besoins et préoccupations exprimés par le public.

Les rencontres ouvertes à tous

Lors de la concertation préalable, le grand public (habitants, riverains, usagers, etc.) a répondu présent aux différents temps de rencontres et d’échanges et s’est largement prononcé pour leur poursuite. C’est pour répondre à cette demande et pour alimenter les études menées par les équipes de maîtrise d’œuvre que SYTRAL Mobilités a organisé de nouvelles rencontres tout au long de l’année : une réunion publique de restitution de la concertation préalable, deux réunions publiques au format tables rondes, des ateliers, des balades urbaines ou encore des forums ouverts.

La réunion publique de restitution de la concertation préalable

Afin de lancer d'autres événements de la concertation continue, SYTRAL Mobilités a organisé une réunion publique de restitution de la concertation préalable et d'échanges. Celle-ci s'est tenue le 10 février 2022 en visioconférence de 18h30 à 20h30 ; elle a réuni environ 70 personnes.

Cette réunion a permis de :

- restituer les enseignements de la concertation préalable ;
- immerger les participants dans le projet au travers des principes d'insertion ;
- informer sur l'avancée du projet et les prochaines étapes ;
- échanger, recueillir les questions et les contributions.

Les réunions publiques au format tables rondes

SYTRAL Mobilités a organisé deux réunions publiques au format tables rondes. Ce format à mi-chemin entre la réunion publique classique et l'atelier participatif, a permis à SYTRAL Mobilités de proposer un véritable temps d'information, de pédagogie et d'échanges au plus près des interrogations des participants sur trois thématiques :

- le futur cadre de vie avec le T10 ;
- la circulation et le stationnement ;
- la phase chantier.

La réunion publique de Vénissieux a eu lieu le 20 septembre 2022 de 18h30 à 20h30 dans la salle Joliot-Curie. Elle a réuni 19 participants. Celle de Saint-Fons s'est tenue le 18 octobre, de 18h30 à 20h30 au Hall des Fêtes et a réuni 42 participants.

Ces deux réunions ont été l'occasion de :

- partager avec les participants les apports de la concertation continue sur le projet depuis début 2022 ;
- présenter les évolutions induites par l'arrivée du T10 ;
- répondre aux questions des participants et recueillir leurs avis.

Les balades urbaines

Deux balades urbaines ont été organisées : l'une a eu lieu le 19 janvier 2022 à Saint-Fons et a réuni 10 participants, l'autre a eu lieu à Vénissieux le 21 janvier 2022 et a réuni 33 participants.

Elles ont permis d'aborder le sujet de l'insertion du tramway T10, notamment pour celui de Vénissieux dans le secteur de la variante choisie pour le tracé suite à la concertation préalable.

Les contributions des participants ont été recueillies tout au long de ces balades grâce à des livrets contributifs.

Les ateliers thématiques

Atelier intermodalités : Un premier atelier, dédié à l'intermodalité s'est tenu le 22 mars 2022 au Hall des fêtes de Saint-Fons de 18h30 à 20h30. 35 participants ont travaillé en tables rondes sur six secteurs (Gare de Saint-Fons, quartier des Clochettes, ZI Sampaix et plus largement Vallée de la Chimie, Lyon 7, Saint-Fons centre et Vénissieux) autour de cette thématique.

Atelier végétalisation : Un deuxième atelier thématique a eu lieu sur la végétalisation le 29 mars 2022 en visioconférence de 19h00 à 21h00. Il a réuni 13 personnes qui ont travaillé sur cette thématique en sous-groupes en fonction de leur secteur : Vénissieux, Saint-Fons ou Lyon 7.

Atelier Square Gérin : Un troisième atelier a été organisé le 13 septembre 2022 de 18h00 à 20h00 sur les usages et les aménagements du square Gérin, requalifié dans le cadre du projet T10. Les 17 participants ont d'abord échangé in situ avant un temps de travail sur plan (salle Rivat).

Atelier mobilité du secteur Saint-Fons Aulagne : SYTRAL Mobilités a également participé à un atelier organisé par la Mission Vallée de la Chimie le 13 septembre sur la thématique de la mobilité. Il a permis d'échanger avec une dizaine de participants (entreprises de la Vallée de la Chimie, Association pour le Développement Durable de la Vallée de la Chimie – ADDVC, membres de la Mission Vallée de la Chimie) sur l'avancement du projet, la phase de travaux, la méthodologie pour la réorganisation du réseau de bus et les prochaines étapes de la concertation.

Les forums ouverts

Les 8 et 9 mars 2022 de 8h00 à 12h00, SYTRAL Mobilités a organisé des forums ouverts à Saint-Fons et Vénissieux afin d'aller à la rencontre des habitants des communes et futurs usagers du T10.

A Saint-Fons, le forum s'est tenu Place Durel et environ 70 personnes ont été rencontrées. A Vénissieux, le stand s'est tenu Place Léon Sublet avec également 70 personnes rencontrées.

Ces forums étaient l'occasion pour les participants de découvrir les principes d'insertion le long du tracé et de poser toutes leurs questions sur le projet.

Deux autres forums ouverts ont été organisés après l'été : le 18 septembre à Vénissieux (place Léon Sublet) et le 20 septembre à Saint-Fons (place Durel). Lors du forum ouvert de Vénissieux, environ 125 personnes ont pu échanger avec SYTRAL Mobilités et sa maîtrise d'œuvre. A Saint-Fons, ce sont environ 105 personnes qui ont été rencontrées.

Ces rencontres ont permis aux participants de s'immerger dans le projet (grâce aux coupes d'insertion et aux perspectives), de s'informer sur l'avancée du projet et ses prochaines étapes, et de partager leurs questionnements et contributions.

Les rencontres ciblées

Lors de la concertation préalable, un certain nombre d'acteurs directement concernés par le projet (riverains, commerçants, etc.), avaient fait part de leurs questionnements et inquiétudes sur l'insertion du tramway et les choix futurs, notamment dans certains secteurs contraints. SYTRAL Mobilités s'était donc engagé à mettre en place une démarche de proximité en lien avec le dispositif de « relations riverains ». Cette démarche s'est déployée tout au long de la concertation continue au travers de temps collectifs et de nombreuses rencontres bilatérales.

Les rencontres avec les entreprises

Le 25 janvier 2022, les entreprises présentes sur le secteur du T10 étaient invitées à participer à une matinale en visioconférence de 9h00 à 10h00. 14 entreprises étaient présentes pour revenir sur la concertation préalable et échanger sur leurs besoins.

Une deuxième matinale a eu lieu le 24 juin de 9h00 à 10h30 avec les entreprises du secteur de Vénissieux devant les locaux de Direct Trans au Parc des ERM avenue de la République.

Une troisième matinale a été organisée le 29 juin de 9h00 à 10h30 avec les entreprises du secteur Sampaix - Saint-Fons, devant les locaux de Cosentino rue Sembat.

Enfin, deux rencontres ont été organisées avec les entreprises du 7e arrondissement de Lyon. La première a eu lieu le 4 octobre de 8h30 à 10h00 avec les entreprises du secteur Tony Garnier et a réuni 21 participants. La seconde s'est tenue le 6 octobre de 8h30 à 10h00 avec les entreprises du secteur Saint-Jean-de-Dieu avec 18 entreprises. Ces deux rencontres ont permis de partager les apports de la concertation continue depuis début 2022, d'informer les entreprises sur l'évolution du projet et les changements induits par l'arrivée du T10 (cadre de vie, circulation, réorganisation du réseau de bus, impact foncier et phase chantier) et de répondre à leurs questions.

La rencontre avec les enseignants

Le Maître d'ouvrage a participé à la journée d'accueil des nouveaux enseignants de Saint-Fons, le 14 septembre 2022. Le projet T10 a été présenté à près de 40 enseignants au cours d'une balade urbaine de la mairie au collège Alain.

Les rencontres sur les modes actifs avec les associations

Le 28 septembre, SYTRAL Mobilités a participé à la Plénière Modes Actifs organisée par la Métropole avec des élus de la Métropole et 13 représentants de 11 associations :

- 6 associations cyclistes : Maison du Vélo Lyon, Janus France, La Ville à Vélo, Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT, antenne du Rhône), UCIL et Beyond My Bike ;
- 2 associations de sécurité routière : REAGIR – L'enfant et la rue et Ligue contre la violence routière ;
- 3 associations œuvrant pour l'accessibilité : Association Départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADEPEI), Collectif Lyonnais d'Action de Sourds (CLAS) et Point de vue sur la ville (personnes aveugles et malvoyantes).

Cette rencontre a permis d'échanger sur les aménagements piétons et cyclables le long du T10 et d'informer les représentants des associations sur le tracé, la temporalité et la concertation autour du projet.

Une réunion technique a eu lieu le 18 novembre pour présenter et échanger de manière plus détaillée avec les associations sur les aménagements proposés.

Les rencontres par secteur

Plusieurs réunions ont eu lieu tout au long de la concertation continue, par secteurs concernés par le projet T10. Ainsi, les riverains ont pu partager leurs attentes et leurs points d'attention sur le projet.

Quatre réunions ont été organisées sur le quartier des Marronniers à Vénissieux, l'une avec ICF, bailleur social, le 7 février, les deux autres avec l'Amicale des locataires ICF le 21 mars et 28 avril au matin et la dernière avec la copropriété Aynard le 28 avril au matin. Au cours de ces rencontres, les réflexions sur le plan de circulation du secteur ont été présentées et discutées.

Une réunion s'est tenue avec le conseil de quartier de Vénissieux le 3 mai à 18h00 à la suite de la balade urbaine de janvier et des questionnements de membres du conseil de quartier transmis par courrier à SYTRAL Mobilités. A travers un support de présentation, le processus de travail et les éléments de réponse au courrier transmis ont été apportés.

Une réunion a eu lieu avec le CIL de Gerland le 19 mai à 16h00, qui souhaitait présenter des propositions pour modifier le projet T10 avec pour objectif de garder les voies de circulation sur l'avenue Tony Garnier.

Une réunion publique partenariale dans le secteur de la ZAC Carnot Parmentier

1 réunion publique partenariale dans le secteur de la ZAC Carnot Parmentier s'est déroulée le 12 mai à 18h30. Le quartier de Carnot-Parmentier, situé entre la rue Albert Thomas et le stade municipal de Saint-Fons, poursuit sa transformation pour devenir un écoquartier. Les espaces publics sont pensés pour réduire les îlots de chaleur en intégrant plus de végétation.

Les modes alternatifs à la voiture constituent un axe important du projet urbain, notamment les modes actifs (vélos et piétons), mais aussi le T10. En cela, la participation de l'équipe technique de SYTRAL Mobilités a permis au public de comprendre l'interaction entre les deux projets.

Trois rencontres avec les riverains

Une rencontre avec les riverains de la rue Emile Zola s'est tenue le 11 mars à 17h00. L'objet de cette rencontre était d'informer les riverains concernés par un impact bâti.

1 rencontre sur la station-service BP à Vénissieux le 20 septembre a permis d'échanger avec 6 personnes sur les modifications d'accès à la station pour discuter le nouveau fonctionnement global de cette infrastructure, préfigurant le fonctionnement post-mise en service du T10.

1 rencontre a eu lieu le 3 octobre avec une dizaine d'habitants de la résidence Zola d'Alliade Habitat à Saint-Fons pour les informer sur le projet et son avancement.

Les Assemblées Générales ou réunions de parcs d'entreprises

SYTRAL Mobilités a participé à un certain nombre d'Assemblées Générales de parcs d'activités industrielles et artisanales afin de présenter le projet T10 et connaître les attentes particulières de ces acteurs locaux :

Vénissieux : Parc Carnot République le 28 avril 2022, 14 Sentuc le 15 juin 2022 avec une réunion prépa-ratoire le 19 avril 2022, Parc des ERM le 14 juin 2022 et 30 juin 2022 : les enjeux d'accessibilité poids lourds pour les livraisons et la temporalité des travaux ont été abordés.

Saint-Fons : zone Sampaix : parc Les Mûriers le 9 mai 2022, parc des Bords du Rhône le 6 septembre, le 3 et 21 novembre : le projet T10, son insertion et les impacts fonciers ont fait l'objet des échanges.

Lyon 7 Technopark 2 : 22 avril 2022 : la présentation du projet T10, le phasage des travaux et l'impact foncier et la restitution des accès au parc ont été abordés.

La balade à vélo

SYTRAL Mobilités a organisé une balade à vélo le long du tracé le 10 mai de 17h30 à 20h00, entre la gare de Vénissieux et la Halle Tony Garnier. Cette rencontre a permis aux participants de se projeter dans les intentions d'aménagements en visitant les secteurs impactés par le projet.

La visite de terrain sur l'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap

Le lundi 23 mai à 14h00, une rencontre accessibilité T10 a eu lieu à la Gare de Vénissieux afin de faire un focus spécifique sur les usages en situation réelle des personnes porteuses d'un handicap. En effet, lors des rencontres précédentes, les associations avaient fait part à SYTRAL Mobilités des difficultés rencontrées de façon empirique. Cette visite a complété la rencontre accessibilité du 17 mars sur les stations et a permis à l'équipe du T10 de se confronter à la réalité des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap. Les 10 participants ont ainsi pu partager leurs conditions d'usage des transports avec le garant de la concertation et les équipes de SYTRAL Mobilités, pour que celles-ci prévoient des aménagements adaptés à tous. Un travail partenarial est en cours au sein de SYTRAL Mobilités pour apporter des réponses concrètes dans le cadre de la conception des projets aux remarques formulées par les personnes en situation de handicap.

L'instance métropolitaine de concertation des taxis

SYTRAL Mobilités a participé le 16 juin à 9h30 à l'instance métropolitaine de concertation des taxis organisée par la Métropole pour présenter aux représentants des taxis le projet T10 et les impacts sur les stations taxis existantes dans le périmètre de l'opération. Cette rencontre a permis d'initier les échanges pour définir la méthodologie de travail sur la restitution des stations taxis impactées.

Une deuxième réunion le 29 septembre à 9h30 a permis d'échanger avec les représentants des taxis sur la relocalisation de la station située rues Charles Plasse (Saint-Fons) et d'informer que le scénario retenu de maintien du débouché de la rue Mérieux (Lyon 7e) n'impactait pas la station taxis située à proximité.

Les rencontres « individualisées »

Le projet T10 va modifier les habitudes de déplacements des habitants des territoires qu'il traverse. Cela amène plusieurs questionnements de la part des habitants concernés. C'est pourquoi, des temps d'échanges individualisés ont été organisés tout au long de la concertation continue.

Les permanences avec les habitants et les entreprises concernés

La chargée de relations riverains sur le T10 a organisé des permanences hebdomadaires à destination des habitants et des entreprises concernés. Ces permanences pouvaient avoir lieu en présentiel, par téléphone ou via l'outil Zoom.

Elles avaient lieu :

- le mardi après-midi pour Saint-Fons (Mairie),
- le vendredi matin pour Vénissieux (Maison des Associations).

Au total 18 permanences ont eu lieu avec 22 entreprises, commerçants ou gestionnaires de parcs d'activités.

Le porte à porte

SYTRAL Mobilités a organisé deux journées de porte à porte pour aller à la rencontre des commerçants et des entreprises à Saint-Fons Centre et Vénissieux le 24 mars (44 commerçants) et le 1er avril (28 commerçants). Ces rencontres ont permis aux commerçants de partager leurs attentes quant à l'arrivée du tramway, ainsi que certains points de vigilance liés à la phase de travaux à venir et à la restitution des aires de livraison indispensables à leur fonctionnement. Deux journées de porte à porte supplémentaires ont eu lieu le 8 novembre à Saint-Fons et le 17 novembre à Vénissieux. Un livret a été remis à chaque commerçant rencontré avec des éléments de présentation sur le phasage du projet, les modalités des travaux et les principes ayant conduit au nouveau plan de circulation à venir sur 2024 et au travail à finaliser sur la restitution des aires de livraison. 52 commerces rencontrés sur St Fons, 16 sur Vénissieux, des questions sur le plan de circulation, des inquiétudes sur le fonctionnement à venir des livraisons et une réserve sur les emplacements projetés. Il y a eu un bon accueil sur les images des perspectives du T10.

Les rencontres bilatérales

En complément des permanences et des journées porte à porte avec les commerçants, 80 rencontres bilatérales ont eu lieu en 2022 avec des commerçants, des entreprises, ou encore des propriétaires concernés par des acquisitions foncières.

Le dispositif d'information et de communication

Tout au long de la concertation continue, SYTRAL Mobilités a déployé un dispositif de communication afin d'informer des rencontres à venir et des évolutions du projet. Pour toucher un large public, plusieurs outils ont été mis en place.

La plateforme du projet

SYTRAL Mobilités a mis en place une plateforme participative dès la concertation préalable. Elle a également été utilisée lors de la concertation continue. Les utilisateurs peuvent y retrouver les informations générales sur le projet, les avis et questions publiés lors de la concertation préalable, les comptes rendus des rencontres et se tenir informés des événements liés à la concertation continue.

Cette plateforme regroupe plusieurs pages pour faciliter la navigation de l'utilisateur :

- une page « Présentation » présente le projet en son état actuel. Cette page est mise à jour régulièrement ;
- une page « Actualités » ;
- une page « Agenda de la concertation en cours » sur laquelle l'utilisateur peut se tenir informé des prochaines rencontres et s'y inscrire lorsque nécessaire ;
- Une page « Comptes rendus des événements » qui regroupe l'ensemble des comptes rendus des temps d'échanges grand public ;
- Une page « FAQ » donne accès à des réponses aux questions régulièrement posées par les visiteurs ;
- Une page « Archive : concertation préalable » permet de consulter les avis et questions déposés durant la concertation préalable, les différents outils d'information (dépliant, dossier de la concertation, bilan, etc.), les comptes rendus des rencontres de la concertation préalable.

Les newsletters

Pour rester en contact avec l'ensemble des personnes intéressées par le projet, SYTRAL Mobilités a transmis des newsletters aux abonnés de la plateforme. Ces derniers ont ainsi été informés de la tenue des temps d'échanges. Au total, 2 newsletters ont été envoyées entre janvier et juin 2022.

Les posts réseaux sociaux et les relais des communes

En amont des rencontres de la concertation continue, SYTRAL Mobilités a invité ses abonnés à s'inscrire en publiant des posts sur ses réseaux sociaux.

Les villes de Vénissieux, Saint-Fons et Lyon 7 ont également partagé la plupart des événements sur leurs réseaux sociaux ou directement sur leur site internet.

Les flyers

Au lancement de la concertation continue, des flyers ont été boîtés dans le secteur situé à 200 m de part et d'autre du tracé pour inviter les habitants à participer aux forums ouverts et ateliers. Un second flyer a été distribué début septembre 2022 afin d'informer les habitants de la tenue des deux forums ouverts et des deux réunions publiques en septembre et octobre, à Vénissieux et à Saint-Fons.

RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

La concertation continue sur le Tramway T10 s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées lors de la concertation préalable. Progressivement les sujets abordés se sont précisés dans leurs aspects concrets, ce qui a conduit à des échanges nourris par des besoins de plus en plus précis également et l'expertise d'usage des participants. En particulier, dans cette phase de concertation continue, l'insertion du tramway dans les fonctionnalités et l'aménagement des secteurs traversés a été affinée.

Pour autant, ont pu être également exprimés au cours de la concertation, certains arguments à l'encontre d'arbitrages effectués suite à la concertation préalable, notamment sur le choix de la variante locale.

Besoins et préoccupations exprimés

Comme lors de la phase de concertation préalable, tout au long de la concertation continue, de nombreux avis, besoins et questionnement ont été exprimés. La matière ainsi recueillie est très riche, à l'image des éléments consignés dans les comptes-rendus.

Nous reprenons là les principaux besoins qu'il nous semble en ressortir sur quelques thématiques clés :

- **Accessibilité et desserte :**
 - prendre en compte le besoin d'accessibilité des riverains, les possibilités de circuler et de stationner (nombreuses préoccupations exprimées à ce sujet) ;
 - adapter au mieux les sens de circulation ;
 - prêter attention au plan de circulation et de stationnement ;
 - prendre en compte les problématiques de stationnement dans les secteurs traversés par le tramway ;
 - prendre en compte le besoin de places PMR ;
 - prendre en compte la sécurité, en lien avec l'organisation globale de la circulation, et notamment à travers une attention vis-à-vis des enfants à la proximité des écoles, ou des sorties de résidences (cohabitation avec les pistes cyclables) ;
 - veiller à l'accessibilité (circulation et stationnement) des entreprises, en considérant aussi que de nombreux salariés viennent des périphéries ;
 - veiller à la desserte des équipements accueillant du public (théâtre,...) ; veiller au maintien de l'accès PMR de la Halle Tony Garnier ;
 - améliorer la desserte, veiller à la desserte des centres-villes ;
 - questionnement sur l'emplacement de certaines stations, notamment pour la station Quatre chemins pour laquelle des habitants ont fait part de leur crainte vis-à-vis de l'étroitesse de certaines voiries, de l'accessibilité à leurs logements et des nuisances sonores générées.
 - questionnement sur les risques de reports de la circulation sur certains axes.

- **Intermodalités :**
 - encourager l'utilisation des transports en commun, grâce à l'intermodalité avec les lignes de tramway T1 et T4, et les lignes de métro B et D ; plus largement favoriser les raccordements aux autres lignes de transports en commun, veiller au lien avec la gare de Saint-Fons, prolonger le T10 (lien à Perrache),... ;
 - offrir de meilleures conditions de voyage aux utilisateurs de transport en commun par comparaison avec le bus ;
 - veiller à une amplitude horaire suffisante du tramway en fonctionnement et une fréquence suffisante, en phase avec certains besoins (horaires des salariés,...) ;
 - veiller à la prise en compte des besoins des personnes porteuses de handicaps : continuité des cheminements, équipements de guidage, attention à avoir au niveau des traversées,...
 - maintenir une desserte bus répondant aux différents besoins des habitants, la plupart des lignes actuelles étant très utilisées ;
 - favoriser les liaisons avec certains quartiers par les aménagements en mode doux ou la desserte en transport en commun ;
 - favoriser les modes doux : prévoir des aménagements pour les cyclistes (parkings vélo, stations pour vélos électriques,...), et les piétons (piétonisation, trottoirs,...) ; sécuriser tant que possible les traversées.
 - prendre en compte le besoin de parking relais,... ;
 - veiller à la sécurité par rapport à la cohabitation des différents usages de mobilités : vélos, piétons, poids lourds, voitures, tramway.

- Insertion urbaine du tramway :
 - prendre en compte les impacts du projet sur le fonctionnement des entreprises pour apporter les solutions adaptées ;
 - ajuster les emprises foncières ;
 - accroître l'emprise foncière dans certains secteurs pour favoriser une logique d'aménagement ;
 - prendre en compte et limiter tant que possible les nuisances générées par le tramway (vibrations), notamment dans les secteurs contraints ;
 - considérer les problématiques de livraison des commerçants ;
 - penser l'insertion du tramway dans le cadre d'une réflexion globale sur l'aménagement des communes, et contribuer à l'amélioration du cadre de vie (végétalisation, pistes cyclables, piétonisation, mobilier urbain éclairage public, vidéosurveillance...) ;
 - adapter les caractéristiques de l'aménagement : mobilier urbain,..
 - apaiser le cœur de ville, en réduisant la circulation automobile ;
 - maintenir tant que possible les activités existantes (terrasses).
- Végétalisation
 - répondre au besoin de végétalisation, en particulier dans certains secteurs (gare de Vénissieux, au niveau des stations...) ;
 - limiter tant que possible l'impact sur les arbres existants (rue Charles Plasse par exemple,...) ;
 - profiter de l'aménagement du T10 pour renforcer la végétalisation au-delà des emprises du tramway,
 - répondre à travers la végétalisation à d'autres enjeux : accroître la biodiversité, réduire les îlots de chaleur, faire le lien aux cheminements piétons... ;
 - prendre en compte le besoin de sécurité dans certains secteurs dans le choix des espèces implantées (densité) ;
 - veiller au suivi et à l'entretien des espaces végétalisés.
- Mise en œuvre et phasage des travaux
 - associer les commerçants et les riverains dans la phase travaux et les aider si besoin dans la recherche de solutions ;
 - limiter les nuisances liées aux travaux pour les riverains, en termes de bruits et de circulation ;
 - avoir sur la possibilité de franchissement du boulevard Bonnevey en mode doux avant 2026 ;
 - être informé sur le calendrier et les impacts générés par les travaux (questionnements sur l'impact local des travaux : réseaux, façades, circulation, transports en commun,...)
 - faire-valoir le rôle de relai de certains acteurs (CIL) ;
 - bénéficier de solutions d'adaptation ;
 - veiller à l'adaptation de la signalétique en phase chantier, en particulier veiller à la prise en compte des besoins des personnes porteuses de handicaps.
- Questionnement sur le projet
 - questionnement du mode tramway comme réponse aux problématiques de mobilités sur le territoire ;
 - questionnement sur le coût du projet et son financement.

Des questionnements sur certains arbitrages

Le positionnement de la station Quatre Chemins

Au cours de la concertation préalable, des habitants avaient fait part de leur crainte vis-à-vis de l'étroitesse de certaines voiries et de l'accessibilité à leurs logements mais aussi des nuisances sonores générées.

Certains restent préoccupés par ce sujet, en particulier vis-à-vis du positionnement de la station Quatre-Chemin tel que présenté en réunion publique, entre le square Matringe et la mairie, à proximité d'habitations dans la rue Charles Plasse. Ce positionnement correspond selon ces habitants à une troisième option non soumise au débat. Ils suggèrent néanmoins une alternative technique : écarter les rails dès la fin de la rue Carnot en laissant un passage en bande roulante sur les rails et non pas à côté (puisque uniquement dédié à la desserte locale), afin de positionner la station comme proposé initialement vraiment au niveau de l'intersection avec la rue Jean Jaurès, sur le square Matringe des Quatre Chemins.

Le Maître d'ouvrage a répondu pour expliciter ces choix et la façon dont il prenait en compte les besoins exprimés par les habitants (option d'un quai central).

L'accès PMR à la Halle Tony Garnier

L'incidence du tramway sur le fonctionnement de la Halle Tony Garnier a également été un sujet de préoccupation lors de la concertation préalable. Un travail rapproché entre SYTRAL Mobilités et les responsables de cet équipement ont permis d'avancer sur des solutions concrètes. Reste la problématique de l'accès PMR à la Halle, pour lequel il était demandé le maintien de son positionnement actuel, un sujet sur lequel les discussions se poursuivent.

Le choix de la variante locale Emile Zola / Jean Jaurès / Marronniers à Vénissieux

Lors de la concertation préalable, deux variantes locales à Vénissieux avaient été proposées, les intérêts / inconvénients de chacune des deux variantes étant argumenté par les uns ou les autres ; au cours de la concertation une troisième option avait été proposée, des habitants suggérant de desservir le passage dans un seul sens pour chacun des deux tracés proposés.

L'arbitrage du maître d'ouvrage suite à la concertation préalable a été de privilégier le tracé Emile Zola / Jean Jaurès / Marronniers à deux sens.

Au cours de la concertation continue, des habitants ont indiqué regretter ce choix et fait part de leurs craintes vis-à-vis du tracé retenu : impacts sur la circulation dans le centre de Vénissieux (contraintes de circulation, allongement des parcours,...), impacts sur les possibilités de stationnement et l'accessibilité aux logements, contraintes d'accès aux écoles du centre dans la configuration d'un boulevard Laurent Gérin à seul sens, manque d'accessibilité de certains équipements (Ehpad, théâtre,...), risque nuisances sonores pour les riverains du tramway, impact sur le réseau de bus (ligne 93), impact sur le square Laurent Gérin,...

Les suites données par le maître d'ouvrage

Dans le document relatif aux enseignements tirés par le responsable du projet de la concertation continue, le maître d'ouvrage met en avant trois grands sujets plus particulièrement nourris par cette phase d'échange avec le public.

Une intermodalité clarifiée

Des premières suggestions et questionnements au sujet de l'intermodalité étaient ressortis de la concertation préalable. Les échanges ont mis en exergue de fortes attentes en termes d'interconnexion et de desserte des quartiers, un besoin de développement de l'intermodalité et des mobilités actives et des interrogations sur le plan de circulation et le stationnement. C'est pourquoi un atelier dédié à ce sujet a été organisé dans le cadre de la première phase de la concertation continue.

SYTRAL Mobilités a avancé, avec les contributions et les études techniques par rapport aux sujets suivants :

Le plan de circulation

Un nouveau plan de circulation sur le périmètre élargi de T10 a été étudié sur le 1er semestre 2022 en lien avec les communes et la Métropole. Il a été partagé, ainsi que la méthodologie ayant permis d'aboutir à ce plan de circulation, en deuxième partie de concertation continue, à l'automne 2022.

Une étude détaillée sur le terminus Halle Tony Garnier

Cette étude a été réalisée dans le but d'améliorer la correspondance T1/T10, sujet exprimé lors de la concertation, et a conduit à rapprocher le terminus Gerland de l'avenue Debourg.

Un travail sur l'intermodalité a été initié

L'intermodalité est au cœur du projet T10. Les aménagements cyclables et leurs connexions, le stationnement vélo sécurisé, le lien à pied et à vélo depuis la gare de Saint-Fons ont notamment fait l'objet de nombreux échanges. La concertation continue a alimenté les études sur ces volets.

La réorganisation du réseau de surface (bus)

Une étude de cadrage de la réorganisation du réseau de surface (bus) a été menée pour permettre de définir un scénario de réorganisation des bus.

La réorganisation du réseau de bus se déroule en trois temps :

- une phase diagnostic sur le 1er semestre 2022, avec présentation au public de la méthodologie, de l'état des lieux et des premières réflexions lors des réunions publiques de septembre et octobre 2022,

- la définition du scénario de réorganisation du réseau de bus sur le 2e semestre 2022, le partage avec les élus des communes concernées, puis avec le public courant 2023 et la mise à jour du scénario en fonction de ces échanges fin 2023,
- la déclinaison opérationnelle de la réorganisation du réseau de bus courant 2025, avant la mise en service concomitante à celle de la ligne T10.

La concertation continue a alimenté le diagnostic en précisant les besoins des usagers, permettant ainsi de nourrir les réflexions sur le scénario de réorganisation du réseau de bus.

Une insertion plus fine

Les rencontres organisées lors de la concertation continue ont porté régulièrement sur l'insertion du tramway. SYTRAL Mobilités a ainsi présenté les principes d'insertion proposés en fonction des contributions reçues lors de la concertation préalable. Les retours sur ces principes d'insertion ont été principalement positifs avec quelques interrogations et craintes concernant notamment :

Le stationnement et les déplacements automobiles

La réduction du stationnement qu'induit le projet T10 crée des craintes chez les participants à la concertation (commerçants et riverains). Les réflexions ont été engagées avec les communes et la Métropole sur l'accompagnement de la réduction du stationnement sur le périmètre du projet.

Les nuisances liées aux travaux et les risques d'un point de vue sécurité

Le sujet de la phase travaux a été abordé dans la deuxième phase de concertation continue. En outre, un questionnaire chantier a été développé afin de déterminer les sujets et modalités de communication appropriés pendant la phase de chantier.

Les aménagements cyclables le long du tracé

SYTRAL Mobilités a précisé les conditions de partage de voirie entre les différents modes, les caractéristiques des aménagements cyclables (pistes cyclables), etc.

Les accès riverains, les livraisons, les places PMR, les accès pompiers

La poursuite des études a permis de préciser les conditions de maintien des accès riverains, le fonctionnement logistiques (livraisons), le maintien ou les modalités de restitution des places de stationnements PMR et les accès pompiers.

Dans certains cas, les accès riverains sont modifiés et ces modifications font l'objet d'une présentation des principes de restitution envisagés et d'échanges aux riverains concernés.

Les propositions de fonctionnement logistiques en phase définitive et en phase travaux sont définies avec l'appui d'un prestataire spécialisé sur les sujets logistiques.

Les places de stationnement PMR sont dans la mesure du possible conservées à leur emplacement actuel, ou à défaut repositionnées à proximité.

L'accessibilité des pompiers fait l'objet d'échanges réguliers avec le SDMIS (mai, juillet, août). D'autres échanges sont à organiser.

Une attention portée à la végétalisation

La première phase de concertation continue a régulièrement porté sur la végétalisation aux abords du tramway et aux stations. Un atelier a d'ailleurs été dédié à cette thématique. Il est ainsi attendu une forte végétalisation, tout en portant une attention particulière aux modalités pratiques d'entretien.

SYTRAL Mobilités a tiré les enseignements des contributions recueillies et a pu affiner ses intentions d'aménagements sur différents éléments, notamment :

- une plus grande végétalisation aux abords du tracé ;
- une végétalisation maximale de la plateforme ;
- la sauvegarde de certains arbres qui devaient être supprimés comme sur le secteur de la rue Charles Plasse ;
- un travail initié avec la Ville de Vénissieux sur la micro-végétalisation en pied d'immeuble et au sein des espaces privés des copropriétés pour accompagner le projet.

AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION, ET LE CAS ECHEANT, RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION

Un contexte favorable au dialogue

La concertation continue sur le projet de tramway T10 s'inscrit dans le prolongement d'un dialogue nourri de longue date par les apports du partenariat avec le territoire et ceux, plus récents, de la concertation préalable. A l'issue de cette dernière, le maître d'ouvrage a validé le principe de poursuite du projet.

Dès lors, cette nouvelle étape de concertation a visé à renforcer encore l'insertion locale du projet, son adaptation aux réalités et contraintes du terrain, et aux besoins portés par les acteurs et habitants du territoire.

Il est important de rappeler là que le projet de tramway T10 est attendu de longue date sur le territoire. C'est pourquoi, du point de vue du garant, dans le prolongement de cette attente, la concertation, en a renforcé l'appropriation pour les habitants et acteurs du territoire. Autrement-dit, elle a participé d'une meilleure compréhension de certains arbitrages, a permis d'affiner et de préciser l'insertion du projet et a amélioré la prise en compte d'enjeux fonctionnels et d'enjeux d'aménagement. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il y a eu convergence sur tout ; mais le fait que des avis questionnant certains aspects du projet (voire le projet en tant que tel) aient pu aussi s'exprimer a permis au maître d'ouvrage de mieux comprendre les besoins sous-jacents et d'adapter tant que possible le projet.

Un dispositif de concertation adapté

A ce titre, le travail de proximité mené auprès des habitants, des riverains et des acteurs socio-économiques a constitué une vraie plus-value de cette phase de concertation et répond pleinement aux recommandations formulées par les garants à l'issue de la concertation préalable.

Ce dialogue a permis en effet d'appréhender très concrètement les sujets de préoccupations à différents niveaux :

- Des modalités collectives ont ainsi permis de traiter de manière efficace différents aspects du projet :
 - sur des sujets spécifiques (par exemple, la végétalisation),
 - sur des problématiques spécifiques à l'échelle d'un quartier ou d'un secteur (par exemple, l'aménagement du square Laurent Gérin),
 - sur des besoins spécifiques par la prise en compte de certains publics (par exemple, pour les personnes porteuses de handicaps),
 - ou encore sur des enjeux socio-économiques spécifiques (par exemple, pour les entreprises et parcs d'activités).
- Parallèlement, une présence régulière sur le terrain de la chargée de relation riverain a apporté une réelle plus-value. A travers cette démarche de proximité, il s'agissait là en effet de répondre de manière personnalisé aux questionnements et préoccupations, d'aborder de manière concrète l'insertion du projet, son incidence foncière ou fonctionnelle et les besoins liés à la phase de travaux.
- Le lien établi avec les projets et dynamiques portés par d'autres acteurs du territoire est aussi à souligner comme un point d'intérêt de la démarche menée. Il y a là la traduction concrète d'une recherche de cohérence de l'aménagement global, un point qui avait été également souligné par les garants à l'issue de la concertation préalable.
- Enfin, des modalités ouvertes sur les différentes facettes du projet (réunions publiques, forums) a permis à chacun de s'informer et de contribuer plus largement sur différents aspects du projet.

Sans nul doute, un point fort du dispositif tient donc à la diversité des modalités de concertation déployées et leur ciblage en fonction de certains publics ou problématiques. Elles ont permis de toucher un public relativement large : au-delà des rencontres publiques, ouvertes à tous, de nombreuses actions ont été menées de manière ciblée auprès de catégories de publics ou d'acteurs socio-économiques ou de secteurs.

Au-delà des modalités, l'articulation entre le processus de concertation et l'avancement technique du projet, l'implication des référents techniques dans les temps de dialogue avec le public ainsi que le lien de proximité établi par l'intermédiaire de la chargée de relation riverains ont renforcé la cohérence d'ensemble du dispositif de concertation et son adaptation aux réalités du territoire.

Par ailleurs, du point de vue du garant, il y a eu une réelle attention aux besoins exprimés par le public de la part des référents de SYTRAL Mobilités dans le sens de la compréhension et des réponses apportées soit pour expliciter certains arbitrages, soit pour avancer dans la recherche de solution.

En résumé : regard sur les réponses aux demandes de précisions et recommandation des garants suite à la concertation préalable

En résumé, du point de vue du garant, les actions mises répondent pleinement aux recommandations qui avaient été formulées à l'issue de la concertation préalable :

- Concernant les demandes de précisions formulées, il apparaît que sur les différents thèmes en question, des réponses précises ont été apportées. Nous notons néanmoins que sur le sujet de la restructuration du réseau de bus, s'il y a eu engagement du maître d'ouvrage à maintenir une desserte répondant aux différents besoins, celle-ci ne peut être complètement définie à ce jour car elle s'inscrit dans le cadre plus large de la réflexion sur le Plan de mobilités engagée par le Maître d'ouvrage sur son nouveau périmètre d'intervention.
- Concernant les recommandations formulées, elles ont été à notre sens également prise en compte :
 - à la fois parce qu'elles ont permis la mise en œuvre d'une démarche de dialogue utile à l'avancée du projet sur les différents points de préoccupation et besoins exprimés,
 - aussi parce qu'elles ont renforcée le dimension du tramway comme vecteur plus large d'aménagement du territoire, autrement-dit les synergies et complémentarités avec d'autres projets et dynamiques,
 - enfin parce qu'elles se sont traduites dans le rôle d'interface de proximité renforcé de la chargée de relation riverain.

Recommandation pour la suite

La démarche mise en place pour l'information et la participation du public a donc répondu, du point de vue du garant, aux besoins de participation et d'information du public. C'est pourquoi pour la suite du processus après l'enquête publique, sa recommandation est simplement de prolonger le dispositif d'information mis en place et le principe d'un lien de proximité au plus près des besoins et préoccupations des riverains.

LISTE DES ANNEXES

- **ANNEXE 1 (tableau de suivi des demandes de précisions et recommandation des garants suite à la concertation préalable)**

Demande de précisions et/ ou recommandations des garants sur le T10	Réponse du maître d'ouvrage 10/12/2021	Actions mises en place pour répondre aux engagements	Calendrier de réalisation des actions
A. Suites à donner à des interrogations ayant émergées au cours de la concertation préalable			
<p>1. Préciser rapidement les impacts réels du projet sur les plans de circulation et de stationnement dans les différents secteurs concernés pour répondre aux demandes formulées tout au long de la concertation</p>	<p>En réponse à ces trois points, SYTRAL Mobilités s'engage à poursuivre les études sur ces thématiques.</p> <p>Il organisera trois réunions publiques communales (Vénissieux, St Fons et Lyon 7) en début de concertation continue afin de synthétiser la concertation préalable (en réponse à une demande formulée par les garants) et de donner de l'information sur la méthodologie de travail, la temporalité et les modalités d'association du public sur ces sujets.</p> <p>En ce qui concerne l'association du public à ce travail, des réunions collectives de proximité et des accompagnements individuels seront mis en place dans le cadre de la concertation continue (impact foncier, commerçants, etc.).</p>	<p>Restitution de la concertation préalable : Réunion publique post-concertation préalable</p> <p>Présentation des principes généraux : Atelier intermodalité Rencontres de proximité</p> <p>Travail collaboratif sur la circulation et le stationnement : Ateliers élus Comités de Pilotage</p> <p>Etudes complémentaires</p> <p>Présentation de la méthodologie, du plan de circulation et du bilan du stationnement : Réunions publiques communales Rencontres ciblées</p>	<p>10/02/2022</p> <p>22/03/2022 Tout au long de la concertation continue</p> <p>Février à novembre 2022 Tout au long de la concertation continue</p> <p>1^{er} semestre 2022 en itération avec les phases d'ateliers élus et temps de concertation</p> <p>20/09/2022 et 18/10/2022</p> <p>Septembre - octobre 2022</p>

<p>2. Répondre dès que possible aux craintes formulées sur le devenir du schéma de transport en commun</p>		<p>Rassurer sur l'engagement et recueillir les attentes et besoins prioritaires : Atelier intermodalité Forums ouverts</p> <p>Etude de cadrage sur la réorganisation du réseau de surface (RRS) préalablement à la déclinaison opérationnelle en 2025</p> <p>Présentation du calendrier, diagnostic et méthodologie de la RRS : Réunions publiques communales Rencontres ciblées</p>	<p>22/03/2022 Mars et septembre 2022</p> <p>Janvier à décembre 2022</p> <p>20/09/2022 et 18/10/2022 Janvier à octobre 2022</p>
<p>3. Apporter des précisions sur les impacts du projet en matière d'emprise et sur les modalités d'acquisition, et les compensations éventuelles</p>		<p>Dispositifs spécifiques selon la base des effets identifiés : Permanences Rencontres bilatérales Porte à porte Intervention continue de la chargée de relations riverains</p>	<p>Tout au long de la concertation continue</p>
<p>4. Apporter des informations pour illustrer l'aménagement des rues qui accueilleront le tramway</p>	<p>SYTRAL Mobilités s'engage à poursuivre le dispositif de communication in situ mis en place dans le cadre de la concertation préalable et souligné par les garants, avec la mise en œuvre de dispositifs d'occupation de l'espace public à travailler avec les communes pour permettre un accès à l'information libre, permanent et complémentaire des événements.</p> <p>Il est également proposé l'organisation d'évènements de type balades urbaines et/ou ateliers pour expliciter l'aménagement des rues qui accueilleront le tramway, a minima sur les secteurs de Vénissieux centre et Saint-Fons centre.</p>	<p>Présentation des principes d'insertion via les coupes types : Réunion publique post-concertation préalable Rencontres de proximité (forums ouverts, balades urbaines...)</p> <p>Présentation des principes d'aménagement via les perspectives : Réunions publiques communales Rencontres ciblées et de proximité</p>	<p>10/02/2022</p> <p>Janvier à septembre 2022</p> <p>Septembre et octobre 2022 Septembre et octobre 2022</p>

<p>5. Donner et expliciter les critères qui seront choisis par le Maître d'ouvrage pour arbitrer sur les deux variantes proposées dans le secteur de Vénissieux</p>	<p>SYTRAL Mobilités s'engage à expliciter les motifs du choix de variante de tracé à Vénissieux lors des trois réunions communales en début de concertation continue.</p>	<p>Présentation des choix : Réunion publique post concertation préalable Balade à Vénissieux, forum et réunion avec le conseil de quartier du centre de Vénissieux.</p>	<p>10/02/2022 Janvier à mai 2022</p>
<p>6. Si le projet se poursuit...apporter des réponses précises et contextualisées pour la phase travaux, en amont, pendant</p>	<p>En réponse, SYTRAL Mobilités s'engage à préciser et pérenniser le dispositif de chargés de relations riverains mis en place par le maître d'ouvrage lors des trois réunions communales en début de concertation continue, et également d'expliquer durant les travaux les processus chantier et les dispositions conservatoires envisagées en lien avec les riverains, commerçants et entreprises concernés.</p> <p>Sur les secteurs à enjeux, des séances de travail avec les acteurs locaux seront organisées afin de préparer au mieux les travaux et les modalités d'information pendant les travaux.</p>	<p>Présentation de la phase chantier (calendrier global, effets attendus, mesures d'accompagnement prévues) : Réunions publiques communales Rencontres ciblées</p> <p>Définition des modalités de communication avec le public : Questionnaire chantier (matinales entreprises, réunions publiques communales, porte-à-porte commerçants)</p> <p>Une équipe de chargé(s) de relations riverains déployés au sein de l'équipe projet et au service des territoires</p>	<p>20/09/2022 et 18/10/2022 Septembre à novembre 2022</p> <p>Mai et juin 2022 + Septembre et octobre 2022</p> <p>Tout le temps du projet jusqu'à la mise en service du Tramway</p>
<p>B. Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</p>			
<p>1. Une présentation des choix et des arbitrages finaux par les décideurs du SYTRAL devant les habitants et acteurs locaux.</p>	<p>SYTRAL Mobilités s'engage à réaliser une vidéo d'animation explicitant les choix et arbitrages finaux du maître d'ouvrage. Cette vidéo sera diffusée sur le site internet, la plateforme dédiée et les réseaux sociaux. Il est également proposé d'expliquer ces choix et arbitrages finaux aux habitants et acteurs locaux au cours des trois réunions communales (Vénissieux, Saint-Fons et Lyon 7) en début de concertation continue.</p> <p>Enfin, SYTRAL Mobilités mettra à disposition des communes les articles qui illustrent les suites données à la concertation préalable et les choix réalisés, ainsi que la vidéo d'animation produite par le maître d'ouvrage.</p>	<p>Vidéo publiée sur le site internet du projet</p> <p>Présentation des choix (stations, tracés, orientations générales) : Réunion publique post-concertation préalable Rencontres de proximité</p> <p>Réunions publiques communales Ateliers thématiques Rencontres bilatérales</p> <p>Ateliers élus et Comités de pilotage</p> <p>Transmission du Kit Communication</p>	<p>31/12/2021</p> <p>10/02/2022 Tout au long de la concertation continue 20/09/2022 et 18/10/2022 Mars 2022 Janvier à octobre 2022</p> <p>Février à novembre 2022</p>

		Posts sur les réseaux sociaux	Tout au long de la concertation continue
2. Poursuivre la réflexion sur la pertinence du tracé et de la desserte sur certains secteurs, affiner les caractéristiques / l'insertion du projet de tramway T10 et proposer au besoin de nouvelles alternatives à partir d'éclairages croisés	<p>En réponse à ces trois points, comme vu précédemment, SYTRAL Mobilités s'engage à organiser des ateliers ou balades urbaines par secteurs et par type de public (riverains, commerçants, entreprises, acteurs de l'accessibilité) pour affiner les caractéristiques du projet, présenter les innovations envisagées autour du projet et ses apports à une ville durable et inclusive, l'enrichir et le concevoir en complémentarité avec les projets des partenaires, dans une logique globale de cohérence urbaine (PLU-H notamment) et de mobilité à une échelle plus large (actuel Plan des déplacements urbains et futur Plan de mobilité).</p> <p>SYTRAL Mobilités s'engage également, lors de la poursuite des études, à partager avec les partenaires (Métropole de Lyon, communes, etc.) les questionnements et suggestions exprimés lors de la concertation préalable sur les sujets d'intermodalité et d'interconnexion, afin qu'ils puissent intégrer, le cas échéant, ces éléments dans le cadre d'actions relevant de leur champ de compétences. SYTRAL Mobilités restera par ailleurs attentif, en tant que porteur de projet de transport en commun, aux interfaces de son projet avec les politiques publiques d'aménagement et de mobilité portées par les partenaires.</p>	<p>Présentation et échanges sur les caractéristiques du projet : Réunion publique de restitution et lancement de la concertation continue, balades urbaines et à vélo Atelier intermodalité Atelier végétalisation Forums ouverts Ateliers élus et Comités de pilotage</p>	<p>1^{er} trimestre 2022</p> <p>22/03/2022 29/03/2022 Février et septembre 2022 Février à novembre 2022</p>
4. Le tramway T9 ou T10 : comment concilier infrastructure nouvelle, innovation, ville de transitions, en s'appuyant sur les ressources/biens communs du territoire ?		<p>Partage avec les partenaires, habitants et acteurs locaux : Rencontres avec les associations accessibilité (PEM de Vénissieux) Rencontres entreprises Balade à vélo Comité et échanges avec les partenaires (Métropole, Région, EPCI, etc.) sur les thématiques relevant de leur compétence</p>	<p>23/05/2022</p> <p>Janvier à octobre 2022 10/05/2022 Tout au long de la concertation continue</p>
5. Affirmer le Tram comme une infrastructure structurante à une échelle territoriale métropolitaine et plus largement		<p>Comité et échanges avec les partenaires (Métropole, Région, EPCI, etc.) sur les thématiques relevant de leur compétence</p>	Tout au long de la concertation continue
3. Prolonger le dispositif / présence d'un.e chargé.e de relations riverains, pour anticiper/préparer la phase travaux et accompagner la prise en compte des besoins dans la mise en œuvre du projet	Le dispositif de chargés de relations riverains sera maintenu jusqu'à la livraison du tramway. Son rôle sera explicité lors des réunions publiques communales de début de concertation continue	<p>Une équipe de chargé(s) de relations riverains déployés au sein de l'équipe projet et au service des territoires</p>	Tout au long du projet jusqu'à la mise en service
6. Dispositif de concertation : continuer la professionnalisation en cours au sein du SYTRAL.	En réponse, comme vu précédemment, SYTRAL Mobilités s'engage à déployer un dispositif d'information / concertation / accompagnement sur toute la durée du projet jusqu'à la fin de la phase travaux. Dans une logique d'amélioration continue, SYTRAL Mobilités s'appuiera sur les dispositifs de concertation et de communication qui ont démontré leur intérêt et leur efficacité lors de la	<p>Une coordination et un pilotage de l'équipe de chargé(s) de relations riverains permettant une</p>	Tout au long du projet jusqu'à la mise en service

	<p>concertation préalable, et travaille à une adaptation de certaines modalités pour favoriser la participation de tous les publics. Le MOA sera attentif à l'évolution des pratiques tout au long du processus de conception et de mise en œuvre du projet.</p> <p>Le dispositif précis de concertation continue sera détaillé au fur et à mesure du déroulement de celle-ci. En premier lieu, les réunions publiques communales seront l'occasion de présenter le dispositif de concertation continue envisagé pour le semestre.</p>	<p>consolidation des pratiques à l'échelle du SYTRAL. Une équipe de chargé(s) de relations riverains déployés au sein de l'équipe projet et au service des territoires</p> <p>Présentation de l'agenda des rencontres passées et à venir : Site internet du projet Documents de communication Réunions publiques Ateliers thématiques Rencontres ciblées Rencontres de proximité</p>	<p>Tout au long de la concertation continue</p>
--	--	---	---